

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La Croix-Rouge de la République de Corée publie une brochure largement illustrée sur ses activités en 1975 et durant les six premiers mois de 1976. Le président, M. Lee Ho, rappelle, dans une introduction, les faits qui ont marqué cette période durant laquelle la Société nationale a été particulièrement active. Comme l'avait mentionné dans une précédente livraison la *Revue internationale*, c'est en octobre 1975 qu'a été fêté le 70^e anniversaire de la Croix-Rouge, en même temps d'ailleurs que la médaille Florence Nightingale, décernée par le CICR, était remise à trois infirmières.

Les différents chapitres de cette publication évoquent les tâches principales que sont *les secours en cas de catastrophes*, *le service social* qu'assurent plus de 5000 volontaires, jeunes travailleurs et membres adultes, *le service de recherches*, qui eut recours à la radio afin de poursuivre ses enquêtes sur des personnes disparues, *le service médical*, dont les membres ont donné des soins à 622 000 personnes l'année dernière, *le programme du sang*, qui grâce à son action de propagande et avec l'aide des mass media réussit, en 1975, à réunir 61 000 donneurs, *le service de sécurité nautique et des soins infirmiers*, dont les 125 instructeurs donnèrent des cours de sauvetage à plus de 21 000 élèves alors que, dans le domaine des premiers secours, 501 instructeurs prodiguèrent un enseignement approprié à plus de 58 000 élèves, *le service pour la protection de l'environnement*, qui entreprit l'an dernier, avec la collaboration de 25 000 volontaires, membres de la Croix-Rouge adulte et de la Croix-Rouge de la Jeunesse, une campagne pour la préservation de la nature face au rapide développement industriel et à ses conséquences.

Un chapitre est consacré à l'Institut de droit humanitaire, qui fonctionne sous l'égide de la Croix-Rouge, et dont le directeur est M. Choe Eun-bum. Son dessein principal est d'étudier les principes de la Croix-Rouge et leur application, d'organiser des séminaires pour l'analyse et la diffusion des Conventions de Genève et d'aider les étudiants à pour-

suivre des recherches dans ce domaine. Au reste, voici ce que dit, sur cette activité importante, la brochure en question :

« Ce programme d'éducation et de formation comprend trois parties :

- 1) Formation et éducation du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge, ainsi que des membres dirigeants de la Société.
- 2) Formation et éducation des personnes qui travaillent pour le bien-être social.
- 3) Eduquer le public en général dans le domaine social.

Dans le passé, ces activités de la Société étaient diversifiées. Actuellement, avec la création, en septembre 1975, du Centre de formation et d'éducation de la Croix-Rouge, les programmes de formation peuvent être réalisés d'une manière systématique sur une base professionnelle. Le Centre a mis sur pied une bibliothèque et il publie et répand également des études et du matériel d'information relatifs à ces programmes.

Le 8 janvier 1976, l'Institut de droit humanitaire a été adjoint au Centre d'éducation et de formation. Il s'occupe de recherches dans le cadre du droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève, et il en fait connaître les résultats aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et autres institutions intéressées. »
